



MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association loi 1901

8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS

Siret : 311 059 257 000 56
Répertoire national des Associations : W452011053

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Association loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maisons Paysannes de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 mai 2018

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS
Siret : 31105925700056

Comptes annuels au 31/12/2017

K

Sommaire

DESIGNATION	NOTES	PAGES
Documents de synthèse		
Bilan		3
Compte de résultat		5
Annexe		
Principes, règles et méthodes comptables	20	8
Notes sur l'actif		9
Immobilisations	31	9
Notes sur le passif		11
Dettes	43	11
Autres informations	60	12

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :		31/12/2017	31/12/2016
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires		40 924,88	26 621,58	14 303,30	16 579,71
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31				
	Terrains					
Constructions		1 452,00	1 452,00			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		34 884,85	23 889,10	10 995,75	14 946,73	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en-cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
T.I.A.P						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières		20 148,91		20 148,91	9 648,91	
Total (I)		97 410,64	51 962,68	45 447,96	41 175,35	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	32				
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens et services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises		21 954,85	12 368,91	9 585,94	9 203,99
	Avances et acomptes versés	33				
	CRÉANCES (3)	34				
	Usagers et comptes rattachés		20 783,90		20 783,90	10 599,24
	Comptes affiliés					2 797,04
	Autres créances		34 554,81	25 862,12	8 692,69	18 173,30
DIVERS	35					
V.M.P						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		306 266,66		306 266,66	319 850,48	
COMPTES DE RÉGULARISATION	36					
Charges constatées d'avance (3)		13 137,76		13 137,76	5 730,77	
Total (II)		396 697,98	38 231,03	358 466,95	366 354,82	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)						
Primes de remboursement d'obligations (IV)	36					
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I à V)		494 108,62	90 193,71	403 914,91	407 530,17	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents					
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2017	31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES			
	Fonds associatifs sans droit de reprise			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves		169 974,83	218 980,09
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		42 000,84	-49 005,26
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
	Fonds associatifs avec droit de reprise	40		
	Apports			
	Legs et donations			
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecarts de réévaluation			
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
Total (I)				211 975,67
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	41		
	Sur autres ressources			
Total (II)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42		
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES (1)	Emprunts obligataires	43		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		32 800,00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 846,40	27 307,12
	Dettes fiscales et sociales		22 519,29	43 302,24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		11 804,32	10 689,57
Instrument de trésorerie				
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	44	101 969,23	156 256,41
Total (IV)			191 939,24	237 555,34
Ecarts de conversion passif		(V) 44		
TOTAL GENERAL (I à V)			403 914,91	407 530,17
Engagements donnés				
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		32 800,00	
	Dont à moins d'un an		159 139,24	237 555,00
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques			

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers ou autres existants à la date de clôture des comptes de l'exercice.

Bénévolat

Les heures de bénévolat exercées par les membres de l'association sont comptabilisées dans les comptes 866 et 876 conformément à la réglementation comptable pour un montant de 2 096 345 euros.

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	35 815	5 110		40 925
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	35 815	5 110		40 925
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	1 452			1 452
- Autres immobilisations corporelles	34 885			34 885
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	36 337			36 337
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations				
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	9 649	10 500		20 149
Total	9 649	10 500		20 149
Total général	81 801	15 610		97 411

COMPTE DE RESULTAT

				Note	31/12/2017	31/12/2016		
Nombre de mois de la période					12	12		
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total	Total		
	Ventes de marchandises		142 607,95	252,20	142 860,15	165 353,15		
	Production vendue	biens	102 573,03		102 573,03	99 995,52		
		services						
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)		245 180,98	252,20	245 433,18	265 348,67		
	Production stockée				50			
	Production immobilisée							
	Subventions d'exploitation						44 037,16	33 947,83
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						3 407,66	
	Cotisations						179 808,20	203 180,19
Dons								
Legs et donations								
Autres produits				221 794,73			173 515,14	
Total des produits d'exploitation (1) (I)					694 480,93	675 991,83		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					198,86		
	Variation de stock (marchandises)				-9 343,50			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				4 733,14	19 671,97		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					3 522,51		
	Autres achats et charges externes (3)				459 718,21	498 754,52		
	Impôts, taxes et versements assimilés				15 593,77	19 654,96		
	Salaires et traitements			51	81 479,21	110 859,96		
	Charges sociales				28 128,67	46 557,65		
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				11 337,39	12 643,60		
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations							
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				12 368,91	3 407,36		
	Dotations aux provisions							
	Autres charges				2,57	222,93		
Total des charges d'exploitation (2) (II)						604 018,37	715 494,32	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						90 462,56	-39 502,49	
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)				52			
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				53			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					132,42		
	Autres intérêts et produits assimilés			597,77		583,35		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
	Différences positives de change							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des produits financiers (V)					730,19	583,35		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			54				
	Intérêts et charges assimilées				1 374,88	633,41		
	Différences négatives de change							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des charges financières (VI)					1 374,88	633,41		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					-644,69	-50,06		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					89 817,87	-39 552,55		

COMpte DE RESULTAT

		Note	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1,06
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55		12,23
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (VII)			13,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		47 817,03	9 466,00
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		47 817,03	9 466,00
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			-47 817,03	-9 452,71
(IX)	Impôts sur les bénéfices	58		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées	59		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)			695 211,12	676 588,47
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)			653 210,28	725 593,73
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)			42 000,84	-49 005,26

Renvois	(1) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	(2) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	(3) Dont crédit bail mobilier	Dont crédit bail immobilier

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats	2 096 345,00	2 068 003,00
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total	2 096 345,00	2 068 003,00
Charges	Secours en nature	2 096 345,00	2 068 003,00
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole	2 096 345,00	2 068 003,00
	Total	2 096 345,00	2 068 003,00

Annexe



Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et la présente annexe: ils forment un tout indissociable.

Les règles appliquées résultent des dispositions prévues par la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

En outre, il a été fait application des obligations particulières résultant du règlement N°99.01 du Comité de la réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes:

- **continuité de l'exploitation,**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables: bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissement :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stock de marchandises et dépréciation du stock

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

À la clôture des comptes, la valeur d'entrée des stocks est comparée à la valeur d'inventaire correspondant à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur d'entrée des stocks, il convient de constater une dépréciation.

La valeur d'inventaire (ou actuelle) se définit comme une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'association. Elle est égale au prix de vente estimé réalisable dans des conditions normales d'exploitation. La dépréciation du stock est comptabilisé dans les comptes 6817.

Créances et dettes d'exploitation, et provisions afférentes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision sur créance est constituée, si besoin, pour faire face au risque de non recouvrement.

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	19 235	7 387		26 622
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	19 235	7 387		26 622
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	1 452			1 452
- Autres immobilisations corporelles	19 938	3 951		23 889
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	21 390	3 951		25 341
Total général	40 625	11 338		51 963

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 35 815	+ 19 235	+ 16 580
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 5 110		+ 5 110
Dotations de l'exercice		+ 7 387	- 7 387
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 40 925	= 26 622	= 14 303

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 36 337	+ 21 390	+ 14 947
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+ 3 951	- 3 951
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 36 337	= 25 341	= 10 996

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 9 649
Acquisitions	+ 10 500
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-
Valeur en fin d'exercice	= 20 149

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
- Frais de développement		
- Concessions, brevets et droits similaires		
- Fonds commercial		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains	Linéaire	3-5 ans
- Constructions		
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3-8 ans
- Autres immobilisations corporelles		
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	20 149
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	20 149

Note 43 - Dettes
Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<u>Etablissements de crédit</u>				
Emprunts et dettes financières divers	32 800		32 800	
Total	32 800		32 800	

Note 60 - Autres informations**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations			
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 149		20 149
Usagers et comptes rattachés	20 784	20 784	
Comptes affiliés			
Autres créances	34 555	34 555	
Totaux	75 488	55 339	20 149

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers	32 800		32 800	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 846	22 846		
Dettes fiscales et sociales	22 519	22 519		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 804	11 804		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	101 969	101 969		
Total	191 938	159 138	32 800	

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges					
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours	3 407	12 369	3 407	12 369
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations	25 862			25 862

